Participation au raccordement Assainissement Collectif - PFAC

PFAC – Pour l'habitat individuel

Jusqu'à 120 m^2	**Forfait 3 700.00 €**
Au-delà de 120m2	**Forfait 37.00 €/m²**
Extension ou réaménagement au-delà de 20 m^2	**Forfait 37.00 €/m²**
Construction existante à la mise en service du réseau (PFB)	**Forfait 1 700.00 €**

PFAC – Pour l'habitat collectif

Bâtiment composé d'appartements	**Forfait 40.00 €/m²**
Villas groupées ou individuelles	**Forfait 3 700.00 €/villa**
Locaux à destination professionnelle faisant partis d'un ensemble collectif	**Forfait 4 000.00 €**

Participation au raccordement Assainissement Collectif - PFAC

Rappel de calcul :
Unité de personne x Coefficient Equivalent Habitant x Participation par unité
Les informations concernant les unités sont communiquées sur le permis de construire avec application d'un forfait minimum de 3700€

Extension ou réaménagement supérieur à 20m² n'entraînant pas une augmentation de la capacité d'accueil = 40€/m²

PFAC – Pour les activités professionnelles

Désignation	Unité	Coefficient équivalent habitant	Construction postérieure à la mise en service du réseau Participation par unité (PFAC AD)	Construction existante à la mise en service du réseau Participation par unité (PFB AD)
- Service culturel (archives, musée, bibliothèques, médiathèque) - Salle des fêtes	Capacité maximum d'accueil (personnel et public)	0.05	400 €	150 €
- Centre de loisirs (ALSH) et ALAE (sans hébergement ni restauration)		0.3	400 €	150 €
- Services administratifs, Siège social, Activité commerciale et de service - Cabinet médicaux et paramédicaux à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine ou chirurgie - Services sociaux - Centre de divertissement (cinéma, salle de jeux, activité de production sonore, musical ou radio) - Enseignement avec restauration (demi-pension) - Equipement sportif (activités sportives et de loisirs récréatives hors piscine) - Commerce de détail (sauf métiers de bouche) - Entrepôt / Zone de stockage / Bâtiment agricole de culture		0.5	400 €	150 €
- Restauration / Traiteur / Métiers de bouche - Service de soins à la personne (coiffure, esthétique, tatouage...) - Service de propreté (laverie, lavage automobile...) - Enseignement avec hébergement / Pensionnat - Activités de loisirs aquatiques / Piscine municipales - Hébergement de loisirs - Camping - Centre pénitencier - Aire d'accueil des voyageurs - Parc et services animalier (vétérinaire, toilettage...) - Bâtiment agricole à destination d'élevage		1	400 €	150 €
- Hôtel / Résidence de tourisme		2	400 €	150 €
- Centre de soin médicaux ou sociaux pour court ou long séjour		3	400 €	150 €